



Expansion
Économique
Régionale

Regional
Economic
Expansion

RAPPORT SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Septembre, 1972

HD
3646

C3

A3614

Sept.
1972

MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES SUBVENTIONS AU
DÉVELOPPEMENT AUX TERMES DE LA LOI SUR LES SUBVENTIONS
AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DE L'ARTICLE 10 DE LA LOI SUR
LE MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE
POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 1972

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>		Page
INTRODUCTION		
PARTIE I	<u>RÉSUMÉ DES DONNÉES STATISTIQUES</u>	6
	Dossier des demandes et des offres	
	Tableau 1 - Demandes de subventions	8
	Tableau 2 - Demandes de garanties de prêts	9
PARTIE II	<u>SUBVENTIONS - REVUE MENSUELLE</u>	10
	Détails concernant les offres acceptées, et les offres acceptées et ultérieurement révisées, déclinées ou retirées.	
	Tableau 3 - Subventions	11
PARTIE III	<u>DÉTAILS CONCERNANT LES OFFRES DE GARANTIES DE PRÊTS ACCEPTÉES</u>	23
	Détails concernant les offres acceptées, et les offres acceptées et ultérieurement déclinées, retirées ou révisées.	
PARTIE IV	<u>DÉFINITIONS</u>	24

INTRODUCTION

La Loi sur les subventions au développement régional et la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale prévoient divers stimulants à l'appui de l'implantation, la modernisation ou l'agrandissement d'entreprises de fabrication et autres genres d'établissements. Ces stimulants, offerts sous forme de subventions ou de garanties de prêts, sont un moyen d'accroître ou de conserver les occasions d'emploi dans les régions et les zones que le gouverneur en conseil a désignées pour y favoriser l'expansion économique et le relèvement social à l'aide de mesures spéciales.

On peut obtenir des exemplaires des statuts et règlements pertinents de même que diverses brochures traitant des mécanismes administratifs qui régissent l'octroi de subventions et de garanties de prêts en s'adressant à la Division de l'information du ministère de l'Expansion économique régionale.

Le présent rapport mensuel offre au Parlement et au public les plus récents renseignements touchant l'application du programme d'aide au développement régional. Il renferme un résumé des données statistiques touchant les mesures administratives prises depuis la mise en vigueur du programme jusqu'à la fin du mois en cause, accompagné d'une revue des éléments essentiels se rapportant à chacune des offres d'aide acceptées au cours du même mois.

Les stimulants industriels sont offerts dans de vastes régions ainsi que dans des zones spéciales désignées par le gouvernement fédéral, à la suite de consultations avec les administrations provinciales.

Les régions désignées englobent de vastes secteurs du pays tandis que les zones spéciales, maintenant au nombre de 23, constituent des centres névralgiques de développement éventuel plus restreints. On trouvera à la page 5 une carte des régions désignées et des zones spéciales.

Le montant d'une subvention peut varier, dans les limites prescrites, afin de répondre aux exigences d'un projet donné. Dans le cas d'une nouvelle usine ou de l'agrandissement d'un établissement existant en vue de permettre la fabrication d'un nouveau produit, la subvention est fondée sur le coût d'immobilisation approuvé et, s'il y a lieu, sur le nombre d'emplois devant être créés. Dans le cas de la modernisation ou de l'agrandissement d'une usine qui n'implique pas de nouveau produit, seul le coût d'immobilisation approuvé est pris en considération.

Comme l'indique le tableau suivant, le montant maximal de la subvention peut varier suivant l'endroit et le genre de projet:

<u>Endroit</u>	<u>Genre de projet</u>	
	<u>Modernisation ou agrandissement</u>	<u>Nouvelle usine ou agrandissement en vue d'un nouveau produit</u>
Région A (Provinces de l'Atlantique)	30 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	35 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$7,000 par emploi direct admissible créé.
Région B (Régions désignées normales)	20 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	25 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$5,000 par emploi direct admissible créé.
Région C (Régions désignées spéciales - sud-ouest du Québec et sud-est de l'Ontario)	10 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	10 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$2,000 par emploi direct admissible créé.

Suivant les dispositions de la Loi sur les subventions au développement régional, le montant maximal d'une subvention peut atteindre \$30,000 par emploi direct admissible créé ou la moitié du capital affecté à l'entreprise.

Dans le cas des stimulants industriels offerts en vertu des "dispositions touchant les zones spéciales" de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, on n'a pas fixé de montants maximaux. Toutefois, en pratique, les normes prévues dans la Loi sur les subventions au développement régional sont généralement appliquées lorsque cette mesure administrative est jugée appropriée.

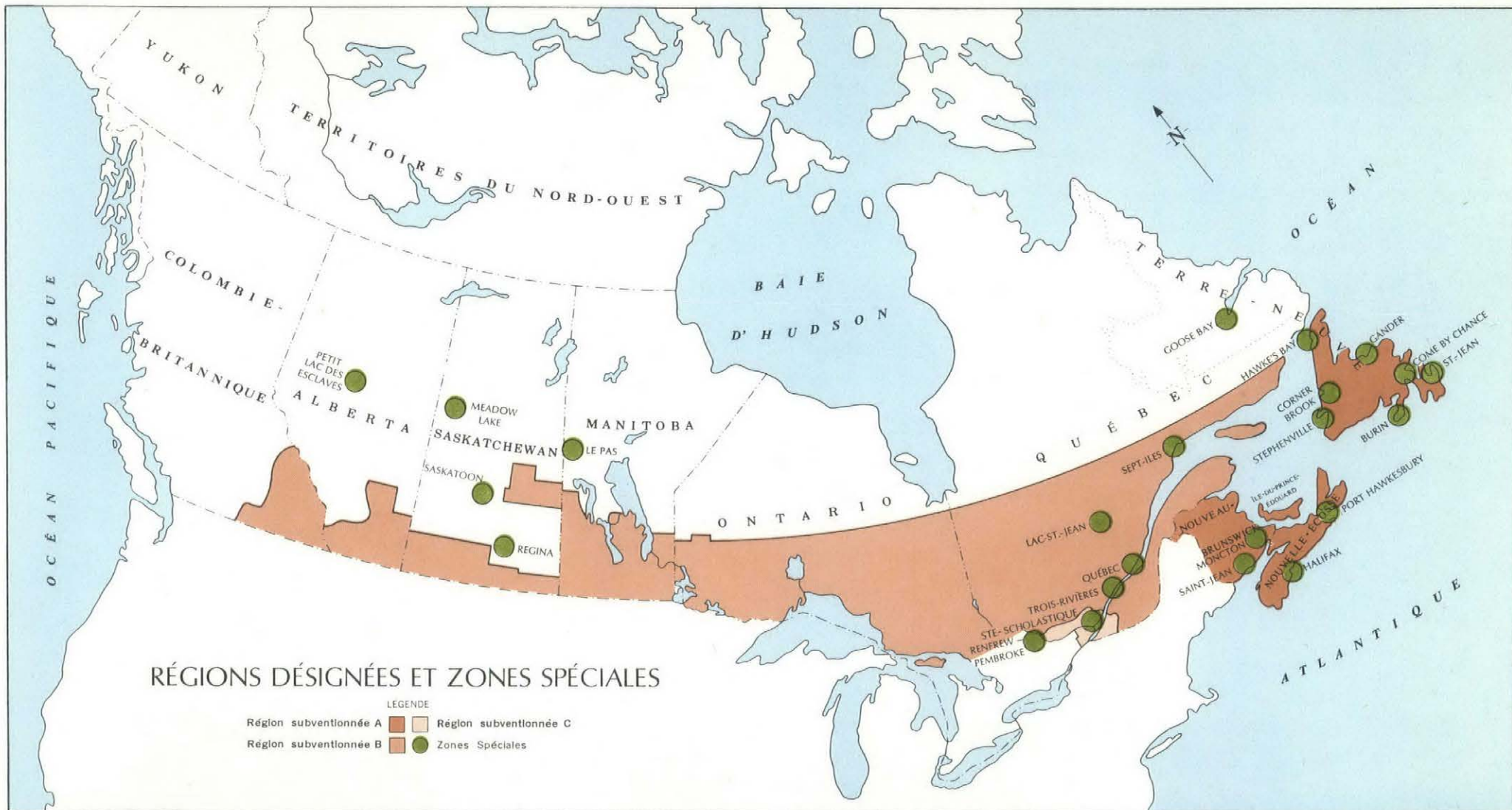
Les garanties de prêts, dont le but est d'atténuer les difficultés qu'éprouvent les investisseurs à obtenir des fonds sous forme de prêts pour effectuer des placements dans les régions à faible croissance, ne peuvent dépasser 90 p. 100 du montant global avancé par un prêteur plus les intérêts, ou 72 p. 100 du coût d'immobilisation total.

A compter de mars 1973, une revue générale du dossier de toutes les offres d'aide financière acceptées viendra s'ajouter aux rapports mensuels, à la fin de chaque année financière.

Bien que les pratiques administratives diffèrent quelque peu selon que l'aide financière est octroyée en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional ou de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, la terminologie utilisée dans le présent rapport est la même dans les deux cas. C'est ainsi qu'aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, des lettres sont utilisées pour offrir l'aide financière alors qu'en vertu de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique

régionale, des projets d'entente servent à la même fin. Pour simplifier le rapport, la même expression, soit "offres faites", sert à décrire les deux moyens. La dernière section du rapport, intitulée "Sources de renseignements et définitions", traite en outre de plusieurs autres points techniques d'une certaine importance.

En conclusion, il convient de noter que les demandes d'aide et les documents à l'appui renferment un grand nombre de renseignements qui, du point de vue commercial, doivent demeurer confidentiels. En raison de la ligne de conduite adoptée en ce sens par le Ministère, ce dernier ne peut dévoiler certaines données. Pour la même raison, le Ministère ne rapporte pas la réception d'une demande quelconque avant et à moins qu'elle ne résulte en une offre d'aide acceptée. Cette ligne de conduite, conforme aux buts et objectifs du programme, est de favoriser les investissements de capitaux dans les régions désignées et les zones spéciales du Canada.



PUBLIÉE 1972
 SOUS-SECTION DE LA CARTOGRAPHIE
 DIVISION DE L'INFORMATION

 **Expansion Économique Régionale** **Regional Economic Expansion**

PARTIE I - RÉSUMÉ DES DONNÉES STATISTIQUES

Dans la présente partie du rapport, on trouve deux tableaux de données statistiques sur différents aspects du programme d'aide au développement régional.

Le premier tableau, qui se rapporte aux subventions, établit le dossier des demandes reçues et des offres faites à la fin de septembre 1972.

Le tableau indique entre autres:

- 1) qu'au cours du mois de septembre, 178 demandes ont été reçues (pour un total de 1,472 au cours de l'année financière) et 58 offres ont été faites (portant le total pour l'année financière en cours à 555);
- 2) que parmi les 6,455 demandes reçues depuis la mise en vigueur du programme, 3,135 ont été rejetées ou retirées et 2,433 ont donné lieu à des offres;
- 3) qu'en soustrayant le nombre d'offres périmées, retirées et refusées, le nombre net d'offres acceptées se chiffre à 1,813; et
- 4) qu'en regard des obligations que représente le nombre net d'offres acceptées (1,813), des versements partiels ont été faits dans 712 cas et des versements définitifs dans 17 cas.

Les estimations faites au moment où les subventions ont été offertes et les redressements apportés par suite de changements aux projets en cause donnent les chiffres cumulatifs suivants, en ce qui a trait au nombre net d'offres acceptées:

- coûts d'immobilisation admissibles: \$1,464 millions;
- nombre de nouveaux emplois directs: 73,548; et
- montant global des subventions: \$295.1 millions.

A ce jour, le montant total effectivement versé en subventions atteint \$64.4 millions.

Le deuxième tableau se rapporte aux garanties de prêts; il établit le dossier des demandes reçues et des offres faites à la fin de septembre 1972.

Il indique entre autres qu'au cours du mois de septembre, 6 demandes ont été reçues (portant le total pour l'année financière en cours à 46).

TABLEAU 1

DEMANDES DE SUBVENTIONSDOSSIER DES DEMANDES ET DES OFFRES - SEPTEMBRE 1972

	<u>Mois</u>	<u>Année financière en cours</u>	<u>Depuis la mise en vigueur à ce jour</u>
<u>DEMANDES</u>			
Demandes reçues	178	1,472	6,455
Demandes retirées	106	571	1,789
Demandes rejetées	106	414	1,346
Offres faites	58	555	2,433
<u>OFFRES FAITES</u>			
Offres faites	58	555	2,433
Offres périmées	5	38	125
Offres déclinées	4	38	182
Offres acceptées	75	554	2,003
<u>OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Offres acceptées	75	554	2,003
Offres acceptées, déclinées ou retirées	13	72	190
Nombre net d'offres acceptées	62	482	1,813
<u>NOMBRE NET D'OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Nombre net d'offres acceptées	62	482	1,813
Aucun versement effectué	-	-	1,084
Versement partiel effectué	36	175	712
Dernier versement effectué	2	17	17

TABLEAU 2

DEMANDES DE GARANTIES DE PRÊTS

DOSSIER DES DEMANDES ET DES OFFRES - SEPTEMBRE 1972

	<u>Mois</u>	<u>Année financière en cours</u>	<u>Depuis la mise en vigueur à ce jour</u>
<u>DEMANDES</u>			
Demandes reçues	6	46	182
Demandes retirées	8	31	62
Demandes rejetées	2	12	46
Offres faites	-	8	19
<u>OFFRES FAITES</u>			
Offres faites	-	8	19
Offres périmées	-	-	1
Offres déclinées	-	1	1
Offres acceptées	-	3	11
<u>OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Offres acceptées	-	3	11
Offres acceptées, déclinées ou retirées	-	1	2
Nombre net d'offres acceptées	-	2	9
<u>NOMBRE NET D'OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Nombre net d'offres acceptées	-	2	9
Garanties en vigueur	-	-	-

PARTIE II - SUBVENTIONS - REVUE MENSUELLE

La deuxième partie se compose du tableau 3. Il s'agit d'une liste, par ordre alphabétique, de toutes les offres faites au cours du mois de septembre:

- 1) offres acceptées;
- 2) offres acceptées ultérieurement révisées; et
- 3) offres acceptées ultérieurement déclinées ou retirées.

Le mois et l'année du plus récent rapport touchant les offres acceptées mais ultérieurement révisées, déclinées ou retirées sont indiqués entre parenthèses sous le nom de la société. Seules les données révisées sont indiquées.

On a utilisé des abréviations pour donner les détails touchant le "genre de projet". Dans la partie IV du présent rapport, les abréviations utilisées ici sont expliquées en détail.

- | | | |
|--------|---|--|
| N.U. | - | Nouvelle usine |
| A.N.P. | - | Agrandissement en vue d'un nouveau produit |
| A | - | Agrandissement |
| M | - | Modernisation |
| N.E.C. | - | Nouvel établissement commercial |

TABLEAU 3

SUBVENTIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES OFFRES ACCEPTÉES AINSI QUE SUR LES OFFRES
ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES, DÉCLINÉES OU RETIRÉES DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 1972

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
1. Acton Fiberglass Inc.	Acton Vale, P.Q.	Embarcations de plaisance en fibre de verre	A	\$ 57,000	9	10%	\$ 5,700
2. A. Lassonde & Fils Inc.	Rougemont, P.Q.	Jus de pommes	A	\$ 35,760	5	10%	\$ 3,576
3. A. Lassonde & Fils Inc.	Rougemont, P.Q.	Jus de pommes	N.U.	\$ 149,470		10% plus \$2,000 par emploi créé (4)	\$ 22,947
4. Allarco Developments Limited	Medicine Hat, Alta	Methanol	N.U.	\$13,030,000		10% plus \$1,000 par emploi créé (68)	\$1,371,000
5. Alphametrics Ltd.	Winnipeg, Man.	Appareils de contrôle de mesures électro-optiques	N.U.	\$ 100,657		15% plus \$1,600 par emploi créé (21)	\$ 48,698
6. Ameublement Castel Inc.	Amqui, P.Q.	Chaises de bois	N.U.	\$ 126,720		15% plus \$1,500 par emploi créé (28)	\$ 61,008
7. Artcraft of Montreal Ltd.	Ville d'Anjou, P.Q.	Appareils et pièces d'éclairage	a) A.M. b) A.N.P.	a) \$ 151,950 b) \$ 173,050	18	a) 7% b) 7% plus \$1,100 par emploi créé (17)	a) \$ 10,636 b) \$ 30,814

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
8. Astro Industrial Machine Ltd.	Winnipeg, Man.	Chaufferettes pour remorques	N.U.	\$ 113,200		12% plus \$1,500 par emploi créé (15)	\$ 36,084
9. B. Brouillet Inc.	Montréal, P.Q.	Meubles en bois	A	\$ 102,000	22	10%	\$ 10,200
10. Berry Brothers Limited	Argentia, T.-N.	Équipement et structures d'acier	A.N.P.	\$1,500,000		20% plus \$4,000 par emploi créé (102)	\$708,000
11. Bradley Bros. Ltd.	Noranda, P.Q.	Tiges d'acier et tuyaux protecteurs en acier	N.U.	\$ 96,500		10% plus \$450 par emploi créé (10)	\$ 14,150
12. Canso Seafoods Limited	Canso, N.-É.	Traitement du poisson	N.U.	\$2,000,000		20% plus \$5,000 par emploi créé (275)	\$1,775,000
13. Cape Ann Seafoods Limited	Port La Tour, N.-É.	Traitement de poissons frais, gelés et salés	A.M.	\$ 37,500	8	30%	\$ 11,250
14. Cedrex Ltée	Saint-Juste-de-Bretenières, P.Q.	Bardeaux de cèdre	N.U.	\$ 197,355		15% plus \$1,500 par emploi créé (22)	\$ 62,603
15. Cegelec Industrie Inc.	Laprairie, P.Q.	Sectionneurs et compresseurs	A	\$ 799,680	24	6%	\$ 47,980
16. Chapman Bros. Ltd.	Amherst, N.-É.	Embouteillage d'eaux gazeuses	N.U.	\$ 127,500		20%	\$ 25,500

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
17. Chilko Modular Ltd.	Grand Forks, C.-B.	Maisons modulaires	N.U.	\$ 399,764		10% plus \$2,500 par emploi créé (66)	\$204,976
18. Cobb's Arm Lime Ltd.	Cobb's Arm, T.-N.	Produits à base de chaux	N.U.	\$ 510,000		25% plus \$3,000 par emploi créé (26)	\$205,500
19. Dry Kiln Services Limited	Pembroke, Ont.	Bois d'oeuvre séché au four	N.U.	\$ 631,000		15% plus \$3,000 par emploi créé (18)	\$148,650
20. DuPont of Canada Ltd.	North Bay, Ont.	Explosifs	N.U.	\$2,125,000	140	12%	\$255,000
21. Eastern Canada Packaging Limited	Bromptonville, P.Q.	Sacs en polypropylène et en polythène	A	\$ 114,000	9	15%	\$ 17,100
22. Eastern Meat Purveyors (Halifax) Ltd.	Dartmouth, N.-É.	Traitement des viandes	N.U.	\$ 300,000		15% plus \$2,500 par emploi créé (15)	\$ 82,500
23. Edward Brush Manufacturing Inc.	Montréal, P.Q.	Brosses	N.U.	\$ 70,000		5% plus \$500 par emploi créé (16)	\$ 11,500
24. Electro-Mecanik (Lac-Saint-Jean) Inc.	Alma, Lac-Saint-Jean, P.Q.	Bobines et commandes électriques	N.U.	\$ 115,000		10% plus \$2,850 par emploi créé (10)	\$ 40,000

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
25. Entreprises A.R.M. Ltée	Daveluyville, P.Q.	Meubles de bois et de métal, etc.	N.U.	\$ 105,500		10% plus \$1,000 par emploi créé (27)	\$ 37,550
26. Expert Candy Ltd.	Montréal, P.Q.	Bonbons et cornets	A	\$ 311,000	29	8%	\$ 24,880
27. Farr Company Ltd.	Laval, P.Q.	Équipement acoustique industriel	N.U.	\$ 412,000		8% plus \$700 par emploi créé (65)	\$ 78,460
28. Fiberfab Canada (1971) Ltd.	Gimli, Man.	Fibre de verre pour carrosseries	N.U.	\$ 150,000		15% plus \$1,500 par emploi créé (14)	\$ 43,500
29. Fiberworld Limited	Hawkesbury, Ont.	Produits de propylène	A.M.	\$2,360,000	23	5%	\$118,000
30. Fleetwood Corporation	Mont-Royal, P.Q.	Téléviseurs (couleur) portatifs	A	\$ 55,750	64	5%	\$ 2,788
31. Fleetwood Corporation	Mont-Royal, P.Q.	Téléviseurs (blanc et noir) portatifs	A	\$ 177,950	66	5%	\$ 8,898
32. Les Frères Clément Limitée	Trois-Rivières, P.Q.	Chaises, rames et skis	A	\$ 114,000	12	15%	\$ 17,100
33. Gary Wilson Tire Service Limited	Renfrew, Ont.	Semelles de pneus	A.N.P.	\$ 105,700		17% plus \$2,000 par emploi créé (2)	\$ 21,969

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
34. Geli - Son Inc.	Evain, comté Témiscamingue, P.Q.	Imprimerie	N.U.	\$ 65,000		10% plus \$1,300 par emploi créé (9)	\$ 18,200
35. General Brake & Clutch Service Ltd.	Winnipeg, Man.	Pièces et moteurs	A.N.P.	\$ 65,796		12% plus \$1,350 par emploi créé (13)	\$ 25,445
36. Georges A. Sansregret Inc.	Joliette, P.Q.	Traitement des viandes	A	\$ 139,100	5	10%	\$ 13,910
37. Gilbert Products Inc.	Pointe-aux- Trembles, P.Q.	Appareillages électriques et décorations en matière plastique	a) A b) A.N.P.	a) \$ 355,325 b) \$ 266,740	27	a) 10% b) 10% plus \$900 par emploi créé (40)	a) \$ 35,533 b) \$ 62,674
38. Ideal Equipment Co.	Montréal, P.Q.	Nouvelles machi- neries pour l'industrie du textile	A.N.P.	\$ 204,672		9% plus \$850 par emploi créé (48)	\$ 59,220
39. Imperial Industries Co.	Winnipeg, Man.	Articles de sport et de loisirs	N.U.	\$ 619,000		10% plus \$1,000 par emploi créé (107)	\$168,900
40. Imprimerie du Nord Enrg.	Caraquet, N.-B.	Imprimerie	N.U.	\$ 54,996		30%	\$ 16,499
41. J. Blois Corey Limited	Cherryvale, comté de Queen's, N.-B.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$ 153,324		35% plus \$2,000 par emploi créé (11)	\$ 75,663

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
42. J.R. Lumber Co. Ltd.	Amos, P.Q.	Bois de sciage	A.M.	\$ 470,000	18	20%	\$ 94,000
43. Jabco Machinery Ltd.	Sherbrooke, P.Q.	Pièces de métal ouvré	N.U.	\$ 72,000		15% plus \$1,050 par emploi créé (14)	\$ 25,500
44. Jacques Poulin Vulcanisation Ltée	Beauceville-Est, P.Q.	Semelles pour le réchapage à froid	A.N.P.	\$ 90,000		20% plus \$875 par emploi créé (8)	\$ 25,000
45. Jet - Tex Dyers Ltd.	Valleyfield, P.Q.	Finition et teinture des tissus	N.U.	\$ 833,658		5% plus \$2,000 par emploi créé (47)	\$135,683
46. Kaybél Inc.	Granby, P.Q.	Tapis	N.U.	\$ 180,000		20% plus \$1,100 par emploi créé (37)	\$ 76,700
47. Lima Metal Works Co. Ltd.	Montréal-Nord, P.Q.	Produits en plastique	a) A b) A.N.P.	a) \$ 28,300 b) \$ 63,700	Néant	a) 10% b) 10% plus \$900 par emploi créé (7)	a) \$ 2,830 b) \$ 12,670
48. Lingerie Marionnette Limitée	Saint-Bernard, P.Q.	Lingerie	N.U.	\$ 160,000	73	25%	\$ 40,000
49. Maritime Co-Operative Services Limited	Moncton, N.-B.	Transformation de nourriture agglomérée pour animaux	A	\$ 154,238	1	15%	\$ 23,135
50. Monbec Printing Ltd.	Saint-Laurent, P.Q.	Imprimerie	A	\$ 150,000	13	10%	\$ 15,000

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
51. Montreal Armature Works Limited	Bathurst, N.-B.	Réusinage de moteurs et de générateurs électriques	N.U.	\$ 149,175	10	30%	\$ 44,752
52. Montreal Hardware Mfg. Co. Limited	Boucherville, P.Q.	Charnières et articles de quincaillerie	N.U.	\$ 490,300	6	10%	\$ 49,030
53. Moonbeam Lumber Company Limited	Moonbeam, Ont.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$ 308,800		20% plus \$2,500 par emploi créé (34)	\$146,760
54. M. Hanger (Quebec) Inc.	Saint-Laurent, P.Q.	Cintres de plastique	N.U.	\$ 157,800		5% plus \$700 par emploi créé (23)	\$ 23,990
55. Nawico Cables Ltd.	Lachine, P.Q.	Fils et câbles	A.N.P.	\$ 126,200		10% plus \$2,000 par emploi créé (10)	\$ 32,620
56. New Monaco Mfg. Inc.	Saint-Jérôme, P.Q.	Meubles pour enfants	N.U.	\$ 115,000		8% plus \$1,000 par emploi créé (25)	\$ 34,200
57. New Way Concrete Products Limited	Bathurst, N.-B.	Blocs pour la construction	N.U.	\$ 59,580	10	35%	\$ 20,853
58. North Bay T.V. and Audio Ltd.	North Bay, Ont.	Équipement électronique	A	\$ 34,500	2	18%	\$ 6,210
59. Placage Champlain Inc.	Tring-Jonction, P.Q.	Contreplaqué	A.N.P.	\$ 218,000		12% plus \$1,200 par emploi créé (63)	\$101,760

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
60. Placage Métropolitain Inc.	Pointe-aux-Trembles, P.Q.	Placage de métal	M	\$ 102,000	15	10%	\$ 10,200
61. Priami Chesterfield Inc.	Montréal-Nord, P.Q.	Sofas	A	\$ 43,400	21	5%	\$ 2,170
62. Renzy Mines Limited (N.P.L.)	Maniwaki, P.Q.	Sulfate de cuivre et nickel et oxyde de cobalt	N.U.	\$ 721,000		20% plus \$4,000 par emploi créé (41)	\$308,200
63. S. & P. Furniture Co. Ltd.	Arnprior, Ont.	Meubles en bois	N.U.	\$ 237,000		15% plus \$1,500 par emploi créé (45)	\$103,050
64. Scapa Dryers (Canada) Ltd.	Joliette, P.Q.	Écrous de fils de plastique utilisés dans la fabrication du papier	A	\$ 300,000	10	10%	\$ 30,000
65. Société Coopérative Avicole Régionale	Saint-Damase, P.Q.	Traitement de la viande	A.N.P.	\$ 273,100		5% plus \$900 par emploi créé (65)	\$ 72,155
66. Swim Brothers Limited	Lockeport, N.-É.	Traitement du poisson	A.M.	\$ 115,000	50	30%	\$ 34,500
67. T.J. Hardy Company Limited	Rose Blanche, T.-N.	Huile de poisson	A.N.P.	\$ 85,500		15% plus \$2,000 par emploi créé (4)	\$ 20,825
68. Tabago Furniture Ltd.	Sainte-Thérèse, P.Q.	Meubles de bois	A	\$ 190,000	30	7%	\$ 13,300

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
69. Tapes Frontenac Ltée	Beauport, P.Q.	Carpettes et tapis	N.U.	\$ 100,000		20% plus \$1,000 par emploi créé (14)	\$ 34,000
70. Textilco Inc.	Montréal, P.Q.	Teinture de filés sous pression	A.N.P.	\$ 168,400		8% plus \$1,000 par emploi créé (8)	\$ 21,472
71. Thorburn Mill Supply Limited	Pointe-Claire, P.Q.	Tuyaux en métal et en teflon et soupapes de sûreté	a) A b) A.N.P.	a) \$ 14,966 b) \$ 57,228	8	a) 7% b) 7% plus \$1,300 par emploi créé (7)	a) \$ 1,047 b) \$ 13,106
72. Toastess Corporation (Canada) Ltd.	Pointe-Claire, P.Q.	Petits appareils électriques	A	\$ 201,000	21	10%	\$ 20,100
73. Trudeau Lumber Inc.	Saint-Louis-de-Gonzague, P.Q.	Bobines de bois pour câbles de métal	N.U.	\$ 246,260		7% plus \$1,100 par emploi créé (29)	\$ 49,138
74. Valley Abattoir	Minitonas, Man.	Viandes préparées	A.M.	\$ 87,500	1	10%	\$ 8,750
75. Walker Glass Co. Ltd.	Ville d'Anjou, P.Q.	Miroirs, cadres, bases pour lampes, etc.	a) A b) A.N.P.	a) \$ 105,286 b) \$ 119,714	8	a) 7% b) 7% plus \$1,000 par emploi créé (15)	a) \$ 7,370 b) \$ 23,380

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES							
1. American Iron Metal Co. (1969) Ltd. (Avril 1972)	Montréal, P.Q.	Récupération de certains métaux faisant partie de pièces de rebut	A.N.P.	\$ 870,000		8% plus \$1,500 par emploi créé (24)	\$105,600
2. Cancoat Papers Ltd. (Mai 1972)	Montréal, P.Q.	Papier électrostatique pour photocopie	N.U.	\$ 630,000		10% plus \$1,500 par emploi créé (73)	\$172,500
3. Electro-Knit Fabrics (Canada) Ltd. (Sept. 1971)	Montréal, P.Q.	Textile synthétique	A	\$ 872,400	106	10%	\$ 87,240
4. Exotic Veneers Ltd. (Mars 1972)	Saint-Léonard, P.Q.	Pièces d'ameublement	A.M.	\$ 166,000	16	10%	\$ 16,600
5. Flakeboard Co. Ltd. (Août 1972)	Milltown, N.-B.	Bois aggloméré	A	\$2,034,000	57	25%	\$508,500
6. Holiday Luggage Mfg. Co. Inc. (Jan. 1972)	Saint-Léonard, P.Q.	Valises	a) M b) A.N.P.	a) \$ 607,450 b) \$ 900,095		a) 10% b) 10% plus \$1,500 par emploi créé (115)	a) \$ 60,745 b) \$262,509
7. M. & M. Auto Parts Inc. (Nov. 1971)	Amos, P.Q.	Remise en état des moteurs	N.U.	\$ 286,681		25% plus \$3,600 par emploi créé (9)	\$104,070
8. Penta Sports Products Ltd. (John Platt) (Juil. 1972)	Montréal, P.Q.	Bottines de patins pour hockey en matière plastique	N.U.	\$ 140,000		6% plus \$550 par emploi créé (48)	\$ 34,800

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
9. Union Trunk & Luggage Mfg. Co. Ltd. (Nov. 1971)	Montréal, P.Q.	Valises	A	\$ 200,000	40	10%	\$ 20,000
10. Vibrapipe Concrete Products Limited (Août 1972)	Blainville, P.Q.	Tuyaux de béton	A.M.	\$ 558,000	35	10%	\$ 55,800
11. Vulcanisation Marquis Ltée (Fév. 1972)	Rimouski, P.Q.	Rechapage de pneus	A	\$ 132,360	8	15%	\$ 19,854

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES

1. A. & G. Welding Shop (Août 1972)	Arcola, Sask.
2. Cambridge Publishers (Canada) Ltd. (Août 1971)	Winnipeg, Man.
3. Carsteel Shredders Ltd. (Sept. 1971)	Saint-Jean, T.-N.
4. Chubb-Mosler & Taylor Safes, Filiale de Chubb Industries Ltd. (Mars 1972)	Saint-Laurent, P.Q.
5. Dawnwood Forest Products Limited (Mars 1972)	Barry's Bay, Ont.
6. Dux Machinery Corporation (Jan. 1972)	Sainte-Thérèse, P.Q.
7. Ingraphics Ltd. (Mars 1970)	Steinbach, Man.
8. Kameco Electronics Ltd. (Juil. 1971)	Montréal, P.Q.

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
9. La Fabrique Laitière de Saint-Isidore Ltée (Avril 1972)	Saint-Isidore-de-Prescott, Ont.						
10. Lawn Furniture Inc. (Août 1971)	Montréal-Nord, P.Q.						
11. Plasticraft Mfg. & Sales Ltd. (Juin 1972)	Saskatoon, Sask.						
12. Premier Wood Products Limited (Jan. 1972)	Trail, C.-B.						
13. Saxe Brothers Inc. (Mars 1972)	Montréal, P.Q.						

PART III - REVUE DES GARANTIES DE PRÊTS

Aucune garantie de prêt acceptée, déclinée, retirée ou révisée
au cours du mois de septembre, 1972.

PARTIE IV - DÉFINITIONS

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE I

Demande - Il s'agit d'une soumission présentée, suivant les modalités approuvées, par un requérant demandant une aide au développement. Chaque demande est restreinte à un projet sur un seul emplacement. Toutefois, une demande peut être faite soit à l'égard d'une modernisation, d'un agrandissement, d'un agrandissement en vue d'un nouveau produit ou d'un établissement entièrement nouveau, soit à l'égard de certains de ces éléments réunis. Dans le cas d'une demande se rapportant à une combinaison de projets, le document est traité comme une seule demande tandis que chaque genre de projet est évalué séparément.

Reçue - Il s'agit d'une demande qui a été remise au Ministère. La date de réception constitue la première date de contrôle et sert de point de repère pour déterminer les conditions "d'engagement antérieur" suivant la définition qu'en donnent la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional.

Retirée - Demande dont le requérant sollicite le retrait après sa réception, avant ou pendant l'évaluation.

Rejetée - Demande refusée en vertu des dispositions des statuts qui en régissent l'administration parce que le projet en question est jugé non admissible, qu'il serait mis de l'avant sans l'attribution d'une aide financière ou qu'il ne contribuerait pas notablement à l'expansion économique et au relèvement social dans une région désignée ou une zone spéciale.

Offre faite - Lorsqu'une demande a été évaluée et que le montant estimatif de la subvention ou de la garantie de prêt nécessaire pour assurer la mise en exploitation commerciale du projet a été établi, le requérant reçoit une offre de subvention, sous réserve de conditions précises. Pour les besoins du rapport et de la gestion, la date de l'offre constitue la deuxième date de contrôle.

Périmée - Lorsque le requérant, ayant reçu une offre, ne retourne pas de document officiel d'acceptation dans les quatre-vingt-dix jours suivants, celle-ci devient périmée et le requérant en est averti. Le projet ne peut être considéré de nouveau que si le requérant présente une nouvelle demande.

Retirée - Situation où une offre est annulée avant son acceptation, sur la foi de nouvelles données qui justifient ce rappel.

Déclinée - Situation où le requérant refuse officiellement une offre de subvention.

Offre acceptée - Une offre de subvention est acceptée lorsque le requérant en retourne une copie dûment signée dans les quatre-vingt-dix jours suivant sa réception. Le requérant convient en outre de respecter la dernière date devant marquer le début des travaux de construction.

Retirée - Situation où le Ministère, avant d'avoir effectué un versement, découvre que des engagements contractuels se rapportant à un projet ont été pris avant la présentation de la demande ou que d'autres exigences légales n'ont pas été respectées, et prend les mesures nécessaires pour retirer l'offre en question.

Déclinée - Situation où le requérant, après avoir accepté une offre, avertit officiellement le Ministère qu'il n'a pas l'intention de mettre son projet à exécution.

Aucun versement effectué - Aucun montant ne peut être versé au requérant avant que l'établissement n'ait été officiellement déclaré "en exploitation commerciale" comme le définissent la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional. Une inspection des lieux et une vérification comptable doivent alors être effectuées par un fonctionnaire autorisé agissant au nom du Ministre.

Versement partiel effectué - Situation où la mise en exploitation commerciale de l'établissement a été certifiée et où un ou plusieurs versements en rapport avec l'aide offerte ont été effectués mais non le dernier versement.

Dernier versement effectué - Lorsque l'établissement a été en exploitation commerciale pendant la période prescrite, le Ministère effectue une dernière inspection. Si toutes les conditions précisées dans l'offre acceptée de même que dans la Loi et le Règlement pertinents ont été respectées, le dernier versement est alors effectué. Ce dernier versement ne peut être fait avant 24 mois suivant la date certifiée de mise en exploitation commerciale, lorsque le montant de l'aide est fondé uniquement sur le coût d'immobilisation approuvé, ou 36 mois lorsque le montant est fondé en partie sur le nombre d'emplois créés dans l'entreprise.

Application des termes aux garanties de prêts - Les définitions ci-dessus s'appliquent à la fois aux subventions et aux garanties de prêts. Dans le cas de ces dernières, aucun versement n'est évidemment effectué au requérant.

Lorsqu'il accorde une garantie de prêt, le Ministère conclut une entente avec le prêteur pour garantir le remboursement d'une partie du prêt consenti au requérant. Cette entente n'est entérinée que lorsque le requérant et le prêteur se sont entendus sur les conditions du prêt. L'offre originale faite au requérant par le Ministère se présente sous la forme d'une lettre d'intention, dont une copie est envoyée au prêteur éventuel. L'acceptation de la lettre d'intention par les deux parties constitue une "offre acceptée". Si le requérant ne réussit pas à obtenir son prêt, l'offre est alors "retirée". Si le requérant abandonne son projet ou obtient son prêt sans la garantie, l'offre est "déclinée". Une fois que le Ministère a effectivement conclu une entente avec le prêteur, la "garantie est en vigueur".

Le requérant d'une garantie de prêt s'acquitte de ses obligations d'emprunteur directement auprès du prêteur, diminuant ainsi la responsabilité éventuelle du Ministère.

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE II

Société - Il s'agit de la raison sociale ou du nom de la société identifiant le requérant au moment où il accepte une offre d'aide financière.

Emplacement - Le nom de l'endroit est celui qui est utilisé par Statistique Canada pour indiquer l'emplacement géographique précis de l'usine ou de l'établissement.

Produit ou transformation - Il s'agit de la nature du produit fabriqué ou transformé.

Genre de projet

N.U. - Nouvelle usine - il s'agit d'un nouvel établissement, suivant la définition que donnent au terme "établissement" la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional.

A.N.P. - Agrandissement en vue d'un nouveau produit - il s'agit d'un agrandissement apporté à un établissement existant en vue d'y fabriquer ou transformer un produit non antérieurement fabriqué ou transformé par le requérant.

A - Agrandissement - il s'agit d'un agrandissement apporté à un établissement existant afin d'y accroître la production de produits déjà fabriqués ou transformés.

M - Modernisation - il s'agit de changements apportés à un établissement existant afin surtout de diminuer les coûts de production ou améliorer la qualité du produit.

N.E.C. - Nouvel établissement commercial - il s'agit d'un nouvel établissement implanté afin d'offrir un service plutôt que de fabriquer ou transformer un produit.

Coût admissible prévu - Il s'agit du coût d'immobilisation d'un projet, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant, n'englobant que la partie admissible aux termes de la Loi et du Règlement sur les subventions au développement régional.

Nombre prévu de nouveaux emplois directs - Il s'agit du nombre d'emplois devant être directement créés, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant.

Nombre d'emplois admissibles - La Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional définissent les conditions précises en vertu desquelles un stimulant relié à la création d'emplois peut être versé. Lorsqu'une offre de ce genre est faite, le Ministère évalue le nombre approximatif d'emplois admissibles devant être créés qui a été établi par le requérant. Ce nombre est indiqué dans l'offre comme étant le nombre d'emplois admissibles prévus et constitue l'estimation faite par le Ministère du nombre d'emplois sur lequel le versement sera fondé.

Offre faite - L'offre faite établit les conditions devant régir les versements de la subvention. Elles sont exprimées en pourcentage du coût d'immobilisation admissible plus (le cas échéant) un montant par emploi direct admissible devant être créé. Les conditions sont fondées sur l'évaluation de la demande, faite par le Ministère.

Offre globale approximative - Il s'agit de l'estimation, faite par le Ministère, du montant de la subvention susceptible d'être payée, en fonction de l'évaluation du projet.

Dans le présent rapport, le montant estimatif d'une subvention est constitué de l'estimation originale et des révisions officielles faites par la suite, ou des versements réels qui ont été effectués lorsque l'inspection définitive et le dernier versement ont eu lieu.

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE III

Genre d'entreprise - Description du produit fabriqué ou transformé.

Coût d'immobilisation prévu - Il s'agit du coût d'immobilisation total relié à l'actif immobilisé, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant. Lorsque le projet est réalisé, ce chiffre est modifié au besoin, afin d'indiquer le montant réel investi.

Montant du prêt - Valeur globale du prêt original devant être garanti.

Montant maximal de la garantie de prêt - Montant initial de la garantie de prêt, exprimé en pourcentage du prêt total.

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



135618

